

XETA

TOOLS n°2





À propos de nous

Spécialiste de l'éclairage solaire et des solutions pratiques pour les professionnels, notre entreprise existe depuis 20 ans et propose une large gamme de produits innovants et performants. Nous offrons des solutions d'éclairage solaire durables, ainsi que des prises encastrables pour optimiser vos espaces de travail et de vie.

XETA propose aussi une gamme d'outillage innovant incluant des caméras d'inspection, des projecteurs de chantier, des aiguilles pour tirer les gaines... Et aussi une gamme de sonorisation adaptée aux besoins des professionnels, alliant performance et simplicité d'utilisation.

Qualité, innovation et praticité sont au cœur de notre engagement.

Nos objectifs



Réactivité

Chaque demande compte ! Nous mettons un point d'honneur à vous apporter des réponses rapides et adaptées.



Compétitivité

Dans un marché en constante évolution, nous restons à la pointe de l'innovation pour vous offrir des produits et services au meilleur rapport qualité-prix.



Satisfaction client

Notre priorité est de garantir une expérience exceptionnelle à chaque client. Nous nous engageons à comprendre leurs besoins, offrir des solutions adaptées et dépasser leurs attentes à chaque étape.



Disponibilité

Nous nous engageons à maintenir une disponibilité constante de nos produits, afin de répondre rapidement à la demande de nos clients. Nous assurons une livraison rapide et fiable pour que nos clients puissent toujours compter sur nous.



Innovation

Nous cherchons constamment à innover pour offrir des produits et services toujours plus performants et adaptés aux besoins de nos clients.



Qualité

La qualité est au cœur de tout ce que nous faisons. Nous nous engageons à offrir des produits fiables, durables et conformes aux normes les plus élevées, pour garantir une satisfaction optimale et des résultats à la hauteur des attentes de nos clients.

Sommaire

Présentation / Sommaire

2

À propos de nous

Nos objectifs

Sommaire

Contact

Caméras d'inspection

4

Ferret PRO

Ferret PLUS

Équipement

7

Lampes tour de cou

Lampe télescopique

Tabouret télescopique

Aiguille pour gaine / Kit double gaine

Projecteurs de chantier

11

Projecteurs compacts rechargeables

Projecteurs avec H.P Bluetooth

Projecteur rechargeable

Projecteur hybride avec adaptateurs de batterie

Informations

16

Conditions générales de vente

Retour de matériel

Nous contacter



04 79 44 13 84

SERVICE COMPTABILITÉ



compta@xeta.fr

SERVICE ADV



adv@xeta.fr

SERVICE LOGISTIQUE



logistique@xeta.fr
commande@xeta.fr



**NOS
CAMÉRAS
D'INSPECTION**

FERRET PRO CAMÉRA D'INSPECTION

CFWF50A2



Qu'est-ce que le ferret PRO ?

Le Ferret PRO est un outil d'inspection professionnel, il va vous aider à effectuer des inspections visuelles plus faciles, plus rapide et plus sûres.

Grâce à une application, vous pourrez visualiser en direct ce que vous êtes entrain de filmer. Si vous avez besoin de localiser et de tirer des câbles lourds dans des espaces clos, le Ferret PRO est l'outil parfait.



► Caractéristiques techniques :

Résolution de la caméra : 720p HD

Poids : 0,33 kg

T° de fonctionnement : 0°C ~ 35°C

Temps de fonctionnement : jusqu'à 90min

Temps de recharge : 80min (chargé à 95% en 60min)

Dimensions

80 x 32mm



LES ACCESSOIRES



CFST-55C



CFWB360

LE KIT FERRET PRO CONTIENT



Étui rembourré en EVA



La caméra Ferret Pro IP67



Col de cygne flexible et tige



Crochets, aimants et adaptateurs de filetage



NOUVEAU
Adaptateur à angle droit



Câble de charge USB-C



Joints toriques de recharge et Manuel d'instructions

FERRET PLUS

CAMÉRA D'INSPECTION

CFWF50P



Qu'est-ce que le ferret PLUS ?

Le Ferret PLUS à contrario du Ferret PRO possède un détecteur de tension sans contact. Il vous permettra de détecter les câbles sous tension avec une très grande portée.

Grâce à une mémoire intégrée vous pourrez enregistrer des vidéos même hors de portée Wifi, dans les conduits métalliques, sous terre ou sous l'eau.



► Caractéristiques techniques :

Résolution de la caméra : 720p HD

Poids : 0,33 kg

T° de fonctionnement : 0°C ~ 45°C

Temps de fonctionnement : jusqu'à 90min

Temps de recharge : 80min (chargé à 95% en 60min)

Portée du capteur de tension : 50V-1000V AC (environ)

Dimensions

80 x 32mm



LES ACCESSOIRES



CFST-55C



CFWB360

LE KIT FERRET PLUS CONTIENT



Étui rembourré en EVA



La caméra Ferret Plus IP67



Col de cygne flexible et tige



Crochets, aimants et adaptateurs de filetage



NOUVEAU Adaptateur à angle droit



Câble de charge USB-C



Jointts toriques de recharge et manuels d'utilisation

NOS ÉQUIPEMENTS



TOURIX1

LAMPE TOUR DE COU LED RECHARGEABLE ORIENTABLE ET TÉLESCOPIQUE

201002



► Caractéristiques techniques :

Temps de recharge moyen : 4h (sur port USB)

Autonomie : jusqu'à 10h en mode mini

Batterie : Li-ion 800mAh / 3,7V

Poids : 0,175 kg

Durée de garantie de la batterie : 6 mois

Orientation des diffuseurs : articulés sur 90°

T° de fonctionnement : -20°C ~ 45°C

Durée de vie LED : 50 000h*

* : Selon données du fabricant des LED

Puissance (W)	Flux lumineux	Couleur (K)	Dimensions
2 x 3W	De 100 à 500 lm sur 360°	6 000	270 x 250 x 40mm

TOURIX2

LAMPE TOUR DE COU LED RECHARGEABLE ORIENTABLE ET TÉLESCOPIQUE

201003



► Caractéristiques techniques :

Temps de recharge moyen : 4h (sur port USB)

Autonomie : jusqu'à 10h en mode mini

Batterie : Li-ion 800mAh / 3,7V

Poids : 0,175 kg

Durée de garantie de la batterie : 6 mois

Orientation des diffuseurs : articulés sur 90°

T° de fonctionnement : -20°C ~ 45°C

Durée de vie LED : 50 000h*

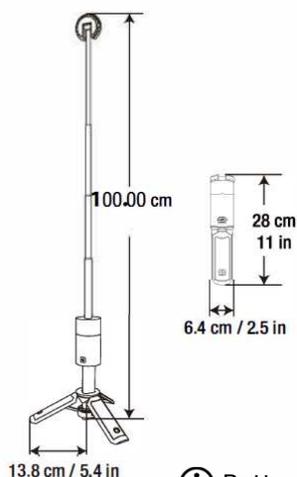
* : Selon données du fabricant des LED

Puissance (W)	Flux lumineux	Couleur (K)	Dimensions
3	300 lm	6 500	230 x 130 x 30mm

OBIWAN

LAMPE LED RECHARGEABLE ORIENTABLE ET TÉLESCOPIQUE

401063



i Batterie rechargeable sur secteur avec câble USB-C fourni.

► Caractéristiques techniques :

Temps de recharge moyen : 5h

Autonomie : jusqu'à 12h en mode mini

Batterie : Li-ion 1800mAh / 3,7V

Poids : 0,740 kg

Durée de garantie de la batterie : 6 mois

Orientation du diffuseur : articulé sur 90°

T° de fonctionnement : -5°C ~ 40°C

Durée de vie LED : 75 000h*

* : Selon données du fabricant des LED

Puissance (W)	Flux lumineux	Couleur (K)	Dimensions
10	1000 lm sur 270°	6 500	Ø63,2 x 280mm (replié) Ø276 x 1000mm (déplié)

i À utiliser comme lampe de table, de bureau ou baladeuse portable avec 3 niveaux de luminosité



TABIX TABOURET TÉLESCOPIQUE REPLIABLE

201001



► Caractéristiques techniques :

Matière : ABS + plastique acrylique

Poids supporté : 135 kg



Poids : 1,30 kg



Dimensions

Ø255 x 60mm (replié)
Ø255 x 455mm (déplié)

EASY-GRIP

AIGUILLE POUR GAINES

EASYGRIP



► Caractéristiques techniques :

Matière : Plastique non conducteur – PVC-U à mémoire de forme

Poids : 600 g

Garantie : 2 ans

Épaisseur	Dimensions
3mm	2,95m x 25mm

Dispositif de guidage graduées pour passer les gaines et autres éléments dans les cloisons, doublages...

Passez, clipsez, tirez !



EASY-GRIP DUAL

KIT DOUBLE AIGUILLE GRADUÉE

626178



► Caractéristiques techniques :

Matière : Plastique non conducteur – PVC-U à mémoire de forme

Poids : 600 g (Easy-grip 3.3)
300 g (Easy-grip 2.2)

Garantie : 2 ans

Épaisseur	Dimensions
3mm	2,95m x 25mm (Easy-grip 3.3) 1,5m x 25mm (Easy-grip 2.2)

NOS PROJECTEURS DE CHANTIER



LES PROJECTEURS LED COMPACTS RECHARGEABLES

63513



SCAN ME



► Caractéristiques techniques :

Temps de recharge moyen : 6h (sur port USB)

Autonomie : 2h

Batterie : Li-ion 2200mAh / 3,7V

Poids : 0,400 kg

Durée de garantie de la batterie : 6 mois

Fixation : 4 pieds magnétiques inclus

Durée de vie LED : 50 000h*

* : Selon données du fabricant des LED

Puissance (W)	Flux lumineux	Couleur (K)	Dimensions
10	700 lm sur 120°	6 500	220 x 125 x 135 mm

Afin de préserver la durée de vie de la batterie, ne pas utiliser l'appareil durant la charge.

63508



SCAN ME

i 3 niveaux de luminosité: 30%, 100%, Flash et éteint.

► Caractéristiques techniques :

Temps de recharge moyen : 4h30

Autonomie : 3h à 100% / 9h à 30%

Batterie : Li-ion 44000mAh / 7,4V

Poids : 0,900 kg

Durée de garantie de la batterie : 6 mois

Durée de vie LED : 50 000h*

* : Selon données du fabricant des LED

Puissance (W)	Flux lumineux	Couleur (K)	Dimensions
10	300 lm sur 120°	6 000	209 x 127 x 55 mm (replié) 390 x 127 x 30 mm (déplié)

Afin de préserver la durée de vie de la batterie, ne pas utiliser l'appareil durant la charge.

LES PROJECTEURS LED DE CHANTIER AVEC H.P BLUETOOTH

63510



SCAN ME



i 1 prise et H.P Bluetooth intégrés

► Caractéristiques techniques :

Poids : 2,400 kg

Alimentation : Câble de 2 m H07RN-F 3G x 1,5mm² + prise VDE

Durée de vie LED : 30 000h*

* : Selon données du fabricant des LED

Puissance (W)	Flux lumineux	Couleur (K)	Dimensions
50	4 000 lm	4 000	345 x 262 x 115 mm



i Port USB intégré sur l'appareil (recharge de téléphone)

i H.P Bluetooth intégré

63509



SCAN ME



► Caractéristiques techniques :

Temps de recharge moyen : 5h (câble USB fourni)

Durée de garantie de la batterie : 6 mois

Autonomie : 2h à 100%

Fixation : possible sur trépied optionnel (réf 63503)

Batterie : Li-ion 8800mAh / 3,7V

T° de fonctionnement : -10°C ~ 40°C

Poids : 1,300 kg

Durée de vie LED : 30 000h*

* : Selon données du fabricant des LED

Puissance (W)	Flux lumineux	Couleur (K)	Dimensions
2 x 10	1 500 lm à 100% sur 290°	6 500	220 x 125 x 135 mm

Afin de préserver la durée de vie de la batterie, ne pas utiliser l'appareil durant la charge.

PROJECTEUR LED MÉDIUM RECHARGEABLE

63501



SCAN ME



i 3 niveaux de luminosité: 30%, 100% - une face à 50%

► Caractéristiques techniques :

Temps de recharge moyen : 5h30

Autonomie : 2h15 à 100% / 4h30 à 50% / 7h à 30%

Batterie : Li-ion 8800mAh / 7,4V

Poids : 2,200 kg

Durée de garantie de la batterie : 6 mois

Fixation : possible sur trépied optionnel (réf 63503)

Durée de vie LED : 50 000h*

* : Selon données du fabricant des LED

Puissance (W)	Flux lumineux	Couleur (K)	Dimensions
10	700 lm sur 120°	6 500	220 x 125 x 135 mm

Afin de préserver la durée de vie de la batterie, ne pas utiliser l'appareil durant la charge.

TRÉPIED

63503

Accessoire pour les projecteurs 63501 et 63509



SCAN ME



Dimensions

65 / 145 cm (mini / maxi)

E-BOO

PROJECTEUR DE CHANTIER LED HYBRIDE 50W

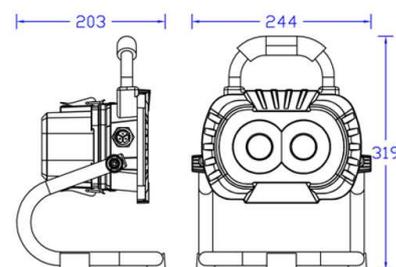
401041

Avec 4 adaptateurs pour batterie



SCAN ME

i Batterie non fournie



► Caractéristiques techniques :

Câble secteur : 1,5m HO5RNF 3 x 1mm²

T° de fonctionnement : -10°C ~ 40°C

Poids : 2,200 kg

Durée de vie LED : 30 000h*

* - Selon données du fabricant des LED

Batterie : compatible avec batterie d'outillage portatif – adaptateurs fournis

Puissance (W)	Flux lumineux	Couleur (K)	Dimensions
50 (sur secteur) 30 (selon batterie utilisée)	4000 lm (sur secteur) 2833 lm (selon batterie utilisée)	6 500	319 x 244 x 203 mm

i La puissance d'éclairage va dépendre de la puissance de la batterie utilisée

► 4 adaptateurs fournis compatibles avec les plus grandes marques :

Dewalt, Milwaukee, Stanley, Black & Decker, Makita et Bosch



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Minimum de facturation par commande : 100,00€ HT
FRANCO France Métropolitaine 450,00€ HT
Frais de Port 25,00€ H.T (forfait)
Surcoût transport forfaitaire pour la Corse : 25,00€ H.T par commande
Calculés suivant un barème rapport poids/destination
Sous réserve d'évolution tarifaire de nos prestataires.

Sauf stipulation contraire, précisée par un accord particulier écrit entre les parties, le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente par le seul fait de la commande.

GÉNÉRALITES

Les renseignements portés sur les catalogues, prospectus, mailings, tarifs et schémas ne sont donnés qu'à titre indicatif par XETA S.A.S qui se réserve le droit d'apporter, à tout moment et sans préavis, toutes modifications. XETA S.A.S n'est lié par les engagements pris par nos agents ou représentants qu'autant qu'ils sont acceptés et confirmés par notre Société. Aucune commande n'est considérée comme acceptée par nous, si elle n'est pas acceptée expressément par un document en accusant réception et mentionnant un numéro d'enregistrement.

ÉTUDES ET PROJET

Sauf s'ils font l'objet d'un contrat de vente, toutes les études et documents quelques soient leurs natures, émis par XETA S.A.S restent toujours son entière propriété, et doivent pouvoir lui être rendus sur sa demande. En tout état de cause ils ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite. XETA S.A.S n'engage pas sa responsabilité sur les conseils qui peuvent lui être demandés n'entrant pas dans sa compétence normale, limitée aux caractéristiques des produits. En aucun cas, les éventuels schémas de principe théorique ou calculs de dimensionnement qui seraient établis par la société XETA S.A.S pour des offres de prix ne peuvent en aucun cas être considérés comme une étude de l'installation à réaliser, cette étude relevant de la mission du maître d'œuvre ou, le cas échéant, de l'entreprise spécialisée.

PRIX

Les prix s'entendent en euro hors taxes, nets de tout escompte. Nos prix sont calculés sur la base des quantités indiquées. L'envoi de tarifs ne constitue pas une offre ferme, nos prix pouvant être modifiés sans préavis, ils sont donc donnés sans engagement et sont ceux en vigueur le jour de livraison. Les modifications apportées aux tarifs des transports, aux tarifs douaniers, au régime fiscal, aux charges légales, au cours des monnaies, etc... sur la base desquelles nos ventes sont effectuées et nos prix établis entraînent d'office lors de la livraison, une répercussion correspondante sur les prix fixés. Les frais d'emballage, de transport et d'enlèvement incombent à l'acheteur pour toute commande inférieure à 450,00€ net HT. Un montant forfaitaire de 25,00€ HT est demandé pour toute commande inférieure à 450,00€ net HT. Pour toute commande expédiée en Corse, un surcoût de transport de 25,00€ H.T sera appliqué. (en plus des frais de port forfaitaires si la commande n'atteint pas le franco). Des frais additionnels de traitement de commande d'un montant de 6,00€ H.T seront facturés systématiquement par commandes traitées et facturées.

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Conformément au Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005, XETA S.A.S contribue à la collecte sélective des déchets selon les modalités prévues par l'article 8 III.

A ce titre nous sommes enregistrés comme producteur d'équipements électriques et électroniques au Registre National des Producteurs. L'identifiant unique FR001092_05PV8L attestant de l'enregistrement au registre des producteurs de la filière EEE, en application de l'article L.541-10-13 du Code de l'Environnement a été attribué par l'ADEME à la société XETA S.A.S. Cet identifiant atteste de sa conformité au regard de son obligation d'enregistrement au registre des producteurs d'Équipements Électriques et Électroniques et de la réalisation de ses déclarations de mises sur le marché auprès d'ECOSYSTEM.

L'identifiant unique FR001092_06TXI5 attestant de l'enregistrement au registre des producteurs de la filière EEE, en application de l'article L.541-10-13 du Code de l'Environnement a été attribué par l'ADEME à la société XETA S.A.S. Cet identifiant atteste de sa conformité au regard de son obligation d'enregistrement au registre des producteurs d'Équipements Électriques et Électroniques et de la réalisation de ses déclarations de mises sur le marché auprès de COREPILE.

L'ensemble de nos produits concernés par la DEEE porte un marquage précisant notre identité.

- Produits de catégorie « ménager » au sens du Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005, XETA S.A.S a délégué à un éco-organisme la responsabilité d'enlever et traiter les déchets de la catégorie "ménager". Dans les conditions de l'article 13 du décret, ces articles sont soumis à un coût d'élimination du déchet (Contribution Environnementale). Ce coût est mentionné sur nos factures. Le distributeur ou l'installateur est en charge de le répercuter, sans aucune modification, jusqu'au client final comme l'impose le décret.

- Autres produits au sens du Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005. Pour les autres produits électriques et électroniques non soumis à ce coût unitaire, conformément à l'article 18 du Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005, le client assurera le financement et l'organisation de l'élimination des déchets issus de ces équipements dans les conditions définies aux articles 21 et 22 de ce décret. Le client devra être en mesure de nous communiquer les documents prouvant que les obligations définies ont été satisfaites. En cas contraire, XETA S.A.S se réserve le droit de demander la réparation de tout dommage qu'il pourrait subir de ce fait. Ces informations sont consultables sur simple demande auprès de notre service commercial.

DÉLAI ET CONDITION DE LIVRAISON

Nos délais de livraison sont cités à titre indicatif et sans engagement. Ils s'entendent à compter de la date de la réception de la commande. Les retards ne peuvent justifier l'annulation de la commande, ni le paiement de dommages et intérêts, sauf accord exprès. Le vendeur est libéré, de plein droit, de tout engagement relatif aux délais de livraison si les conditions de paiement n'ont pas été observées par l'acheteur ou en présence d'un cas de force majeure ou d'événements tels que : lock-out, grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, accidents d'outillage, rebut de pièces importantes en cours de fabrication, interruption ou retard dans les transports ou toute autre cause amenant un chômage total ou partiel pour le vendeur ou ses fournisseurs. Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée départ de nos dépôts, elle entraîne immédiatement la facturation. Le matériel livré et vendu n'est pas repris, sauf accord écrit donné par notre société, et en précisant les conditions, conformément aux dispositions prévus au chapitre REPRISE des présentes conditions générales de vente.

TRANSPORT

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire quels que soient les modes de transport ou les modalités de règlements des prix de transport. Il appartient au destinataire de procéder à la reconnaissance exacte des marchandises à l'arrivée et en cas d'avarie ou de manquants, de sauvegarder ses droits vis-à-vis des transporteurs en effectuant des réserves en temps voulu selon les modalités prévues par la loi. Aucune responsabilité n'est acceptée pour rouille, mouille, avarie ou détérioration quelconque survenant aux marchandises après leur expédition ou mise à la disposition de l'acheteur. Dans le cas d'avarie d'une nature quelconque survenant au cours du transport, il appartient au destinataire d'exercer tout recours contre le transporteur ou l'assureur et ceci dans les délais et les formes d'usage.

PRÊT

Tout matériel en prêt sera expédié en port dû et facturé. Un avoir sera effectué lors du retour du matériel, ce matériel devra être en état neuf, dans son emballage d'origine, (prévoir un emballage supplémentaire). Le retour du prêt sera réalisé en port payé par le client.

CONDITION DE PAIEMENT

Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, dans sa rédaction issue de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 (LME), aux articles 1226 et 1235 et suivants du Code civil, et sous réserve des éventuels accords interprofessionnels applicables :

- Le paiement a lieu au 30ème jour suivant la date de facturation du matériel, celle-ci étant définie comme la livraison au sens de l'article 5.2 des présentes C.G.V. Toute clause ou demande tendant à fixer ou obtenir un délai de paiement supérieur, sera considérée comme abusive au sens des dispositions de l'article L. 442-6, 4° et 7°, du Code de Commerce. Les acomptes sont payables au comptant. Les travaux de réparation, d'entretien, de même que les fournitures supplémentaires ou livrées en cours de montage, sont facturés mensuellement et payables au comptant, nets et sans escompte. La facture mentionne la date à laquelle le paiement doit intervenir, et les paiements sont effectués au siège de XETA S.A.S, nets et sans escompte.

- Le paiement s'entend de l'encaissement par XETA S.A.S de l'intégralité du montant de la facture, et non de la simple remise d'un titre emportant obligation de payer.

- Tout retard donnera lieu à l'application de pénalités à un taux égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage. Tout professionnel soumis à l'article L.441-6 du code de commerce en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de XETA S.A.S, outre des pénalités de retard, déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40,00€ (montant au 1er janvier 2013). En cas de carence du Client, les sommes mises en recouvrement par voie contentieuse seront majorées de 15%, indépendamment des pénalités de retard précitées et des frais de recouvrement engagés. Le Client ne peut subordonner le paiement à la fourniture de factures répondant à ses exigences non prévues par la législation en vigueur, ou de tout autre document non obligatoire. Les dates de paiement convenues ne peuvent être retardées sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige. Les réclamations ne dispensent pas le Client de régler les factures à leur échéance, et aucune retenue ne peut être effectuée sur le montant des factures de XETA S.A.S. En cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fonds de commerce ou de son matériel par le Client, comme dans le cas où l'un des paiements ou l'acceptation d'une des traites n'est pas effectué à l'échéance, les sommes dues deviennent immédiatement exigibles, quelles que soient les conditions convenues antérieurement. Tout changement important dans la situation financière ou économique du Client, même après exécution partielle des commandes, peut entraîner la révision des conditions de paiement de ces dernières. En cas de non-paiement à l'échéance, XETA S.A.S pourra suspendre l'expédition des autres marchandises commandées par le Client sans préjudice de dommages et intérêts éventuels.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La propriété des biens vendus ne sera transférée à l'acheteur qu'une fois effectué le paiement intégral du prix. Il est convenu que toutes nos marchandises sont vendues avec réserve de propriété jusqu'au paiement complet du prix. Les risques sont supportés par l'acquéreur à compter de la livraison. Celui-ci doit conserver le matériel en l'état. La vente est résolue de plein droit en cas de non-règlement à l'échéance et les marchandises restituées sans délai. Les acomptes resteront acquis au vendeur et seront imputés successivement sur la différence de valeur vénale de la marchandise reprise, puis sur les autres.

RÉCLAMATION - ANNULATION DE COMMANDES - REPRISES DE MATÉRIELS

Réclamations

Les réclamations concernant le transport doivent être faites suivant les règles d'usage auprès du transporteur avec un double envoyé à nos services. Les réclamations concernant les quantités ne sont recevables que si elles sont formulées par écrit, dans les huit jours de l'arrivée de la marchandise à destination et, bien entendu, avant toute transformation ou installation. Les réclamations concernant la qualité ne sont recevables que si elles sont formulées par écrit, dans les quinze jours de l'arrivée de la marchandise à destination. En cas de réclamation reconnue par nous comme justifiée, notre responsabilité est limitée au remplacement de la pièce reconnue défectueuse, sans qu'il puisse n'être demandé aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La marchandise faisant l'objet d'un remplacement devra être retournée en totalité dans nos locaux, les frais de port étant à la charge de l'acheteur, sauf stipulation contraire.

Annulation de commande

Toute annulation de commande par le client engage sa responsabilité et l'oblige au moins à prendre livraison du matériel fabriqué et à nous indemniser de nos débours et gains manqués, pour le matériel en cours de fabrication. En cas de changement dans la situation de l'acheteur et, notamment, en cas de décès, d'incapacité, de dissolution ou de modification de société, d'hypothèque de ses immeubles, de mise en nantissement de son fonds de commerce, etc., la société XETA S.A.S se réserve le droit, même après exécution partielle d'une commande, d'exiger des garanties ou d'annuler le solde des commandes en carnet au nom de l'acheteur en question.

Reprise de matériel

Les appareils fabriqués à la commande ne sont ni repris, ni échangés. Les appareils standards stockés par la société XETA S.A.S ne sont repris qu'exceptionnellement, s'ils sont dans leur état initial, à 70% de leur valeur et après accord écrit de la société XETA S.A.S. Dans tous les cas, l'expédition du matériel à reprendre incombe à l'acheteur.

GARANTIES

La garantie prend effet à compter de la date de livraison portée sur le bon de livraison.

Nos matériels sont garantis 1 an pièces et main-d'œuvre à compter de la date de la facture, les blocs optiques de lecteurs CD, les piles et batteries ne sont pas garanties.

Les frais d'expédition, de transport ou d'éventuel frais d'emballage entre le lieu d'utilisation et notre service technique SAV restent à la charge du propriétaire ou du revendeur mais ne seront en aucun cas à la charge de la société XETA S.A.S. Dans le cas où cette clause ne serait pas respectée, le retour sera effectué en port dû.

La garantie couvre l'échange des pièces défectueuses et la main-d'œuvre dans nos ateliers, à l'exclusion de l'échange complet d'un appareil, et de réexpédition selon les modalités en vigueur. Les travaux résultant de l'obligation de garantie sont effectués dans nos ateliers après que l'acheteur ait renvoyé à celui-ci le matériel défectueux aux fins de réparation ou de remplacement. Les pièces de remplacement sont garanties dans les mêmes termes et conditions que le matériel d'origine.

Les clauses de garantie sont obligatoirement caduques dans le cas d'une mauvaise utilisation ou de modification par l'acheteur. Toute garantie est exclue pour des incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure, ainsi que pour les remplacements ou les réparations qui résulteraient de détériorations ou d'accidents provenant de négligence, défaut de surveillance et d'utilisation défectueuse de ce matériel.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de ces dispositions, l'acheteur doit aviser le vendeur, sans retard et par écrit, des vices qu'il impute au matériel et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci. Il doit donner au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède ; il doit en outre s'abstenir, sauf accord exprès du vendeur, d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation. La responsabilité du vendeur est strictement limitée aux obligations ainsi définies et il est de convention expresse que le vendeur ne sera tenu à aucune indemnisation, y compris pour dommages immatériels ou indirects tels que notamment manque à gagner, perte d'utilisation ou de revenu, réclamation de tiers, ...

RESPONSABILITÉ

Nous ne pouvons être tenus pour responsables d'une inadéquation des produits commandés avec l'utilisation particulière envisagée, ni de tout incident ou tout dommage résultant d'un usage anormal ou non conforme du produit.

En aucun cas nous ne prenons à notre charge les frais ou préjudices résultant de l'alinéa précédent, ni ceux résultant du retard ou du défaut d'exécution d'un travail.

CONTESTATION

Pour toutes opérations, les tribunaux de Chambéry sont seuls compétents, nonobstant toutes clauses contraires ou toutes modalités de paiement.

DEMANDE D'ACCORD DE RETOUR DE MATÉRIEL

DISTRIBUTEUR: _____	
ADRESSE: _____ _____	
TEL: _____	FAX: _____
EMAIL: _____	

<p>Demande Client de retour SAV</p> <p style="text-align: center;">faite le : _____</p> <p>par : _____</p> <p>POUR (nom du client final): _____</p> <p>cachet - signature : _____</p>	<p>RETOUR SAV</p> <p style="text-align: center;">accordé le : _____</p> <p>par : _____</p> <p>cachet - signature : _____</p>
--	---

Nous souhaitons le retour du matériel suivant:

code article	désignation	Qté	motif

Procédure de demande de retour:

(Seuls les revendeurs, distributeurs, à l'exception des installateurs et utilisateurs finaux, sont autorisés à remplir cette demande de retour)

- 1- Remplir clairement et lisiblement cette demande d'accord.
- 2- **Joindre la preuve d'achat de votre client du produit défectueux.**
- 3- Envoyer cette demande d'accord au service SAV XETA à l'adresse mail : **adv@xeta.fr**
- 4- Le SAV XETA vous confirmera la prise en compte ou le refus de votre demande. Votre numéro d'accord de retour XETA sera indiqué dans cette confirmation.
- 5- Expédier le produit défectueux complet si possible dans son emballage d'origine à:
XETA S.A.S - Service SAV 185 B, Route des Artisans Z.A.C de la Sage 73330 DOMESSIN
- 6- L'envoi du produit défectueux vaut pour acceptation par l'expéditeur de sa pleine adhésion aux conditions générale de SAV.

Procédure de la prise en charge:

- Appareil sous garantie:

Tous les produits XETA sont garantis 2 ans à partir de la date d'achat de votre client. (batterie : 6 mois)
Le retour des articles est à la charge du revendeur et joindre la **copie du justificatif d'achat de votre client.**
Dans le cas où la demande ne serait pas accompagnée de la facture du produit défectueux ou que celle-ci apparait illisible, la procédure hors garantie sera appliquée.

L'accord de retour est valable 1 mois après la date de validation par le SAV XETA.
L'appareil défectueux est réparé, si possible, ou échangé (dans la limite des stocks disponibles)
Aucun avoir ne sera réalisé sauf accord préalable écrit de nos services.
Le matériel vous est retourné franco de port.

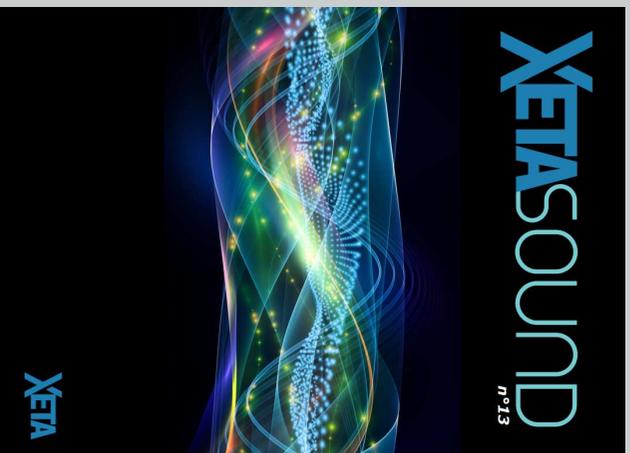
- Appareil hors garantie:

Le retour des articles est à la charge du revendeur et joindre la **copie du justificatif d'achat de votre client.**
Le service technique établit un diagnostic et un devis de réparation est proposé.
Après acceptation du client, le produit est retourné majoré des frais d'expédition.

Ces conditions de service excluent les dommages occasionnés au matériel par une utilisation inadaptée ou un usage non-conforme à celui auquel le produit est destiné, par une cause extérieure à celui-ci (secteur non adapté, chute du produit, choc, tentative de transformation ou de sinistres, foudre, dégâts des eaux, surtension etc.) Toute avarie liée au transport du matériel n'entre pas dans le cadre de la garantie du fabricant. Le transporteur est alors responsable et vous disposez de 3 jours pleins, pour faire parvenir votre réclamation, et ce par lettre recommandée, en application de l'article L.133-33 du code du commerce. En tout état de cause, il est indispensable d'émettre systématiquement des réserves caractérisées au moment de signer le bon de livraison. Dans le cas où un distributeur ou revendeur proposerait à ses clients sa propre garantie, XETA ne serait être tenu pour responsable d'une défaillance de ce distributeur ou revendeur et n'appliquerait que les conditions de la présente garantie.

XETA TOOLS

DÉCOUVREZ AUSSI



www.xeta.fr

XETA SARL
185B Route des Artisans, ZAC de la Sage
73330 DOMESSIN - FRANCE
+ 33 (0)4 79 44 13 84
adv@xeta.fr

